

Bergerac, le 31 octobre 2020

**Monsieur le Premier ministre, il faut assurer l'égalité devant la loi.**

Monsieur le Premier ministre,

Devant la dégradation rapide de la situation sanitaire, le Président de la République a décidé le retour du confinement de toutes les activités non essentielles.

Nous, maires, présidents des conseils de surveillance de nos centres hospitaliers, partageons la nécessité de mesures fortes pour casser la courbe de la pandémie et comprenons que certaines activités économiques soient affectées par ces mesures. Vous pouvez compter sur notre pleine coopération avec les services de l'Etat pour les faire respecter.

Toutefois, pour être respectée, une règle doit être compréhensible et juste. Or, l'application des règles actuelles régissant l'ouverture et la fermeture des commerces n'est ni juste, ni compréhensible. Il est parfaitement injuste que les rayons vêtements, chaussures, articles de sport, jouets, équipement de la maison (articles non essentiels) des hypermarchés soient accessibles, alors que les commerces de détails de nos centres-villes qui proposent les mêmes articles à la vente sont fermés.

Devant la mobilisation de tous, cette règle simple a été mise en œuvre pour la vente de livres. C'est une bonne chose. Il faut maintenant appliquer cette règle, qui préserve le principe d'une concurrence équitable entre commerces, aux autres rayons non essentiels des supermarchés et hypermarchés.

Ajoutons que, sur le plan purement sanitaire, on peut douter que les commerces de proximité soient davantage source de propagation du virus que les rayons encombrés des grandes surfaces.

Nous vous demandons d'assurer, dans les meilleurs délais possibles, le respect du principe d'égalité. A défaut, et à notre grand regret car nous sommes des élus républicains, nous ne pourrions nous engager à continuer de faire respecter une règle incompréhensible et injuste dans nos villes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Maire de Bergerac



Jonathan PRIOLEAUD